



La géolocalisation : un outil de prévention des risques automobiles et de leurs coûts induits

Par Patrice Leroy, Directeur associé EUKLEAD

Réduire les risques liés à l'usage de véhicules et leurs coûts associés est un enjeu crucial pour les entreprises. La géolocalisation est une des solutions.

La géolocalisation est une solution technologique simple à mettre en place et de moins en moins onéreuse (entre 300 et 1000 € selon les services rendus) qui participe à la réduction des risques automobiles, à l'optimisation des coûts et à la satisfaction client. Tout autant de raisons qui expliquent que le monde du transport s'en soit emparé depuis longtemps et qui présagent d'un fort développement dans les entreprises de tout secteur, l'usage de véhicules étant incontournable (trajets domicile/lieu de travail, livraisons, commerciaux...).

La géolocalisation pour réduire l'impact des risques routiers

Les risques, avant tout routiers, concernent toutes les entreprises puisque, non seulement selon la loi elles peuvent être tenues pour responsables, mais aussi parce que les accidents sont sources de nombreux coûts. L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles a évalué que les accidents routiers du travail représentent environ 3 % des accidents du travail toutes causes confondues mais plus de 20 % de l'ensemble des accidents mortels de travail. Des coûts humains auxquels doivent être associés des coûts économiques comme les heures de travail perdues, les indemnités journalières, la location d'un véhicule de remplacement, les frais de réparation, la hausse des primes d'assurance, les frais d'appel à l'intérim ainsi que les coûts en temps passé pour gérer les sinistres. Ceux liés à la perte commerciale ou à la détérioration de l'image de l'entreprise sont également à considérer.

La géolocalisation pour anticiper les risques

La géolocalisation, parce qu'elle permet de disposer de toutes les données concernant les temps d'utilisation du véhicule, les kilomètres parcourus, les trajets effectués, la vitesse... est une solution optimale pour prévenir les risques d'accidents. Elle permet, en effet, d'identifier les axes d'amélioration à aborder avec les salariés et mettre en place des actions de formation à la sécurité routière. En outre, parce que le système donne en

temps réel la position d'un véhicule et l'état du trafic, il permet d'optimiser les trajets en évitant les ralentissements, sources de fatigue et d'accidents. De plus, le collaborateur peut avertir son client de son temps de trajet estimé ; un retard annoncé est plus facilement accepté. Autre exemple en termes de satisfaction client, connaissant les positions précises de ses coursiers, une entreprise de livraison de petits colis peut satisfaire la demande de dernière minute d'un client en confiant sans délai la course au collaborateur situé à proximité de ce dernier. Enfin, en cas de sinistre, l'entreprise peut immédiatement informer les parties prenantes (assureur, loueur, dépanneur, garagiste...) du lieu de celui-ci et gagner ainsi un temps précieux dans sa prise en charge. Connaître la dernière position d'un véhicule est également un plus dans la lutte contre le vol – les informations sont émises, même si la voiture est dans un container-. Les assurances n'exigent pas pour l'instant que les entreprises équipent leurs véhicules de tels dispositifs mais en disposer permet de négocier le montant des primes.

La géolocalisation, vecteur d'amélioration du trafic routier

Les GPS sont également au cœur du développement du covoiturage ou de l'autopartage qui, à terme, devraient permettre de réduire le nombre de véhicules en circulation. Un pas de plus vers la fluidification du trafic routier et la diminution des risques rendue possible par le changement de paradigme, de la possession à la mobilité. L'autopartage réduit également les budgets flotte automobile des entreprises. Le nombre moindre de véhicules de société est, en effet, synonyme d'économies sur les assurances, la location, ou encore les indemnités kilométriques des véhicules particuliers. Et pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, les coûts induits par les accidents sont diminués. Sans compter que l'entreprise peut véhiculer son identité en personnalisant sa flotte. Euklead a déployé des dispositifs d'autopartage en entreprise grâce à la mise en place de parcs de véhicules dédiés aux déplacements professionnels des collaborateurs conjugués à un système interne de réservation en ligne. Grâce à la géolocalisation, le gestionnaire sait quels collaborateurs sont partis, pour quelle destination, pour combien de temps et avec quelle voiture. Il peut les aider à gérer leurs déplacements et les informer en temps réel de tout incident. Les risques sont ainsi réduits.

A propos de l'auteur

Patrice Leroy

Diplômé de l'Institut Control Data, Patrice Leroy débute sa carrière au sein du groupe GLS (SEPS/EFSI), financement LLD et parc informatique, où il participe au lancement de Ford Lease et Fiat Auto Location. Il intègre ensuite le groupe Hertz Longue Durée avant de fonder la société Autoself qui a pour clients AON France, BMW... En 2008, il crée son propre cabinet spécialisé dans la réduction des coûts, Montois Consulting, avant de participer à la création d'EUKLEAD en 2013 pour lequel il exerce en qualité d'Expert Flotte automobile et location d'engins industriels.